

# LES 8 ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

CAMPUS  
FRANCE  
campusfrance.org DJIBOUTI

1

## DÉFINISSEZ VOTRE PROJET



Quel diplôme ? Quel futur métier exercer ? Quel établissement ou ville ? Où me loger ? Avant de créer votre compte sur 'Étude en France', concevez d'abord votre projet d'étude et renseignez-vous. Votre projet, c'est d'abord savoir répondre à ces questions.

→ Consultez les catalogues de formations de Campus France : niveau Licence et niveau Master « [www.campusfrance.org/fr/trouver-formation-universitaire-France](http://www.campusfrance.org/fr/trouver-formation-universitaire-France) »

→ Visitez également le site de l'ONISEP pour mieux construire votre projet d'études « [www.orientation.com](http://www.orientation.com) »

Rapprochez-vous de votre espace Campus France pour recueillir d'autres informations et participez aux ateliers d'informations en suivant la page Facebook de l'Institut français de Djibouti.

2

## CRÉEZ VOTRE COMPTE



Rendez-vous sur la plateforme 'Étude en France', et lisez attentivement le message 'Conseils pour une première utilisation', et créez votre compte. Complétez vos informations personnelles, votre parcours et votre panier de formations (7 choix maximum).

Choisissez vos formations en vérifiant que vous respectez bien les prérequis de chaque formation, le niveau et les conditions d'admission en visitant les sites web des universités et les présentations de chaque formation.

Participez aux ateliers d'informations en suivant la page Facebook de l'Institut français de Djibouti.

3

## SOUMISSION ET PAIEMENT



Les frais de gestion de votre dossier s'élèvent à 25000 FDJ et doivent être payés à la caisse de l'IFD avant l'examen de votre dossier par un agent de Campus France.

Important : Ces frais n'entraînent ni l'attribution d'une préinscription dans les universités françaises ni l'attribution d'un visa. Ils ne sont pas remboursables.

Le formulaire en ligne devra être correctement rempli avant d'être soumis. Une relecture minutieuse est impérative.

Votre dossier soumis, vous serez autorisé à prendre rendez-vous pour « dépôt de dossier » et faire contrôler votre dossier.

**Vous devez toujours être en possession de vos documents originaux pour chaque entretien.**

4

## CORRECTION ET VALIDATION DU DOSSIER



Une fois les frais acquittés, un agent de l'Espace Campus France contrôlera votre dossier. S'il est incomplet, le dossier est renvoyé avec les annotations à suivre pour les corrections. Veillez à suivre scrupuleusement ces indications. Tout renvoi multiple en correction de votre dossier numérique nuit à votre candidature auprès des universités.

Important : 2 passages maximum en correction sont autorisés ; au-delà votre dossier sera utilisé en l'état.

S'il est complet, vous serez autorisé à prendre rendez-vous pour votre entretien via la plateforme « Etudes en France ».

5

## ENTRETIEN PÉDAGOGIQUE



C'est une phase très importante de votre procédure.

Vous devez présenter à cet entretien votre parcours académique, votre projet d'étude et professionnel et vos motivations. A l'issue de cet entretien le dossier est transmis aux établissements choisis. **C'est le moment pour défendre votre projet.**

**NB : Venez à l'heure à votre rendez-vous, muni de votre convocation, de votre carte d'identité et de tous les documents originaux utilisés pour la constitution de votre dossier numérique.**

6

## CHOIX DÉFINITIF EN CAS D'ACCEPTATION



Restez connecté à votre compte pour suivre les réponses des universités sélectionnées. En cas d'acceptation, validez votre choix définitif avant le 15 juillet. Important : l'Espace Campus France n'intervient pas dans l'acceptation ou le refus de vos vœux. Seules les universités décident de l'avis qui est porté sur votre dossier.

→ Si vous devez faire un complément de dossier, scannez les documents à compléter avant de le soumettre à nouveau et présentez les originaux à votre Espace Campus France.

→ Si vous n'avez pas de complément à faire, imprimez l'accord préalable de préinscription (document PDF disponible dans votre espace personnel). Avant de prendre rendez-vous au consulat, venez faire tamponner votre accord préalable auprès de l'Espace.

**Prenez contact rapidement auprès des établissements choisis pour la suite de votre inscription. Des démarches complémentaires peuvent être exigées avant votre arrivée en France et vérifiez votre date de rentrée pour commencer vos démarches administratives.**

7

## DOSSIER DE VISA



La procédure 'Études en France' est obligatoire pour toute demande de visa étudiant supérieur à 6 mois.

Vous bénéficiez au Consulat du demi-tarif sur les frais du visa étudiant. Vous devez prendre rapidement rendez-vous pour déposer votre dossier de demande de visa auprès du site « [www.france-visas.gouv.fr](http://www.france-visas.gouv.fr) ». Les délais d'obtentions sont de minimum 3 semaines. La liste des pièces justificatives est à consulter sur le site du Consulat ou auprès de votre Espace Campus France.

**Important : la procédure de demande de visa est du ressort exclusif du Consulat général de France de Djibouti. Campus France n'intervient pas dans le processus de décision du visa.**

8

## PRÉPARATION AU DÉPART



L'Espace Campus France vous propose des modules de préparation au départ. Participez à ces sessions pour faciliter votre séjour.

A votre arrivée, occupez-vous de :  
→ votre installation (logement, banque...)  
→ votre inscription définitive dans votre établissement  
→ vos formalités administratives (OFII, régularisation...)

Prévoyez au mieux d'arriver 15 jours avant le début des cours.

## INFORMATIONS PRATIQUES



**Institut français de Djibouti** : Salines Ouest, Djibouti

**Horaires d'ouverture de votre espace Campus France Djibouti** : du dimanche au jeudi de 8h30 à 12h. Sur rendez-vous de 16h30 à 18h30.

## POINTS DE VIGILANCE

→ Ne confiez votre dossier à personne et ne communiquez jamais votre identifiant de votre compte.  
→ Préparer consciencieusement votre dossier et dans les délais imposés, aucune dérogation n'est possible.  
→ Ayez toujours les originaux de vos documents avec vous. Aucun duplicata ou photocopies ne sont autorisés. La production et l'usage de faux documents est un délit et est puni par la loi.